

L'INFORMÉ

2014



SIAEP DU VAL DE SAIRE-REVILLE

Extrait du rapport annuel 2014
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de REVILLE

TERRITOIRE

8 436 habitants

Le service d'eau potable du SiaeP du Val de Saire-Reville regroupe les communes de : Anneville-en-Saire, Barfleur, Brillevast, Canteloup, Clitourps, Angoville en Saire, Vrasville, Gatteville-le-Phare, Gouberville, la Pernelle, le Theil, le Vast, le Vicel, Montfarville, Neville-sur-Mer, Rethoville, Reville, Sainte-Genevieve, Teurtheville-Bocage, Theville, Tocqueville, Valcanville et Varouville.



22 communes adhérentes

La population desservie est de 8 436 habitants.

EXPLOITATION

par la société VEOLIA
EAU
En gérance

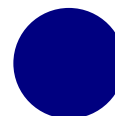
La société VEOLIA EAU a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 5 869 abonnés (+0,12 % par rapport à 2013).



PRODUCTION

8 ressources

- Des ressources propres au syndicat :
6 Captages, 2 Forages ont fourni 687 849 m³ d'eau traitée.

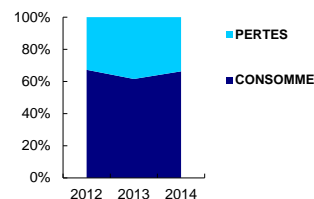


LOCAL IMPORT

DISTRIBUTION

Un réseau de 295 km
448 538 m³ consommés

En 2014 les abonnés domestiques ont consommé 448 334 m³ soit en moyenne 146 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 204 m³, soit un total de 448 538 m³ (en baisse de 0,41 % par rapport à 2013). Par ailleurs, un volume total de 1 813 m³ a été exporté vers des collectivités voisines. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 66,3 % en 2014.



Rendement du réseau

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité. La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en oeuvre.



PRIX

257,67 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2015 257,67 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2015, toutes taxes comprises), avec une variation par rapport à 2014 de 3,30 %. Sur ce montant, 85 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 15 %.



Répartition des montants collectés